

Affiché le

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 Février 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février, le Conseil Municipal de la commune de Nivigne et Suran s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bernard PRIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres votants : 13

Date de Convocation : 13 février 2025
Secrétaire de Séance : Catherine FRANÇON

Présents : Mesdames et Messieurs, Bernard PRIN, Olivier BERNARD PHILIBERT, Céline HELLERINGER, Nadine POLLET, Jean Michel COCHET, Catherine FRANÇON, Elisabeth BARBIER, Julien ROLLET, Guillaume HUGUET, Monique VUILLARD, Gérard VUILLOT

Absents excusés : Corinne BERNIGAUD (pouvoir à Céline HELLERINGER), Olivier ROUSSERO, Catherine MEDINA, Stéphane MOREAU, Virginie MEUZY (pouvoir à Nadine POLLET), Florence FANIZZI, Jean Paul ROCHON

Ajout à l'ordre du jour :

- *GRAND BOURG AGGLO – Convention plantation des vergers*
- *Salle des fêtes – Don du sang – Convention mise à disposition de salle*
- *Logement Germagnat – Tarif de location*
- *Salle des fêtes – Mise à jour des tarifs de remplacement de la vaisselle*
- *Frelon asiatique – convention GDS – Nomination d'un référent*
- *Rachat parcelle AD 108*

Ordre du jour

- *Association Foncière Pastorale – Revenus de la location dus à la commune*
- *Le Couac – Voix des colporteurs – Mise à disposition salle des fêtes*
- *GRAND BOURG AGGLO – Adhésion service - Econome de flux*
- *Camping – Modalités et date d'ouverture – Tarifs 2025*
- *Machine à peinture mutualisée – Participation d'achat d'options*
- *Questions Diverses*

Monsieur le maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de séance du 21 Janvier 2025 -
Approbation à l'unanimité

2025.02.19 -01-

GBA - CONVENTION POUR LA PLANTATION ET L'ENTRETIEN D'ARBRES ET ARBUSTES FRUITIERS

Monsieur le Maire rappelle que GBA est lauréate d'un appel à projet « territoire en transition agroécologique et alimentaire » dont l'objectif est de développer et entretenir des vergers. Dans ce cadre, 74 communes bénéficient d'arbustes et arbres fruitiers ainsi que de formations à la plantation et à la taille.

La commune, consciente de la valeur de ce patrimoine et des savoir-faire associés, souhaite le préserver dans le souci de l'intérêt général. Le partenariat entre la commune et GBA est destiné à assurer une pérennisation et une gestion cohérente du patrimoine naturel du territoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve le principe de passation et les termes de la convention « Des vergers dans nos communes » entre la commune de Nivigne et Suran et la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse jointe à la présente délibération.
- Autorise le Maire à signer ladite convention tels que présentée en annexe de la présente délibération et à signer tous les actes afférents, y compris les avenants à intervenir, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ANNUELLE DE LA SALLE DES FÊTES AU PROFIT DU « DON DU SANG »

Monsieur le Maire rappelle qu'une collecte de sang à lieu annuellement sur la commune. Dans ce cadre, la salle des fêtes est mise à disposition sur demande des organisateurs. Ces derniers souhaitent contractualiser cette mise à disposition au travers d'une convention pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve la convention de mise à disposition annuelle et gratuite de la salle des fêtes au profit du « don du sang ».
- Autorise le Maire à signer ladite convention tels que présentée en annexe de la présente délibération et à signer tous les actes afférents, y compris les avenants à intervenir, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TARIF DE LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUE AU DESSUS DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES DE GERMAGNAT

Monsieur le Maire donne la parole à Jean Michel COCHET : pour mémoire le précédent bail de location était au tarif de 450€ en novembre 2017 au jour de la prise de bail par le locataire. Suivant l'indice d'augmentation en vigueur, au jour de la sortie du locataire le 31 aout 2024, le loyer se montait à 501€.

L'appartement, T4 avec jardinet, bien isolé phoniquement, mesurant 83/87 m², étant refait à neuf, y compris la VM, un loyer de 600€ est proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve la mise en location moyennant un loyer de 600€.
- Autorise le Maire à procéder aux démarches de recherche d'un locataire.
- Autorise le Maire à signer le contrat de location et à signer tous les actes afférents, y compris les avenants à intervenir, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MISE A JOUR DES TARIFS DE REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE DE LA SALLE DES FÊTES

Nadine POLLET rappelle que les stocks de vaisselle de la salle des fêtes ont été modifiés.

Ci-joint en annexe, les nouveaux tarifs de remplacement en cas de casse ou perte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les tarifs de remplacement de la vaisselle de la salle des fêtes.
- Autorise le Maire à signer à signer tous les actes s'afférents à la présente délibération, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain nous propose une convention pour lutter contre la prolifération par la fourniture de pièges pour la capture des fondatrices au printemps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve le principe de passation et les termes de la convention entre la commune de Nivigne et Suran et le GDS jointe à la présente délibération.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention tels que présentée en annexe de la présente délibération et à signer tous les actes afférents, y compris les avenants à intervenir, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RACHAT DE LA PARCELLE AD 108

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'acquisition de la parcelle AD 108 située en face des commerces ainsi que le portage foncier de l'EPF. Le Maire propose le rachat de cette parcelle afin de l'intégrer à la vie communautaire dans le cadre du programme de réhabilitation de la traversée de Chavannes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve le rachat de la parcelle AD 108 auprès de l'EPF (établissement public foncier) de l'Ain.
- Autorise le Maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération ainsi que les actes notariés en résultant, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE – ABANDON DES REVENUS DE LA LOCATION DUS A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que l'Association foncière pastorale doit à la commune chaque année un loyer. Pour 2024, le loyer à percevoir est inférieur à 100 € et vu les comptes financiers de l'AFP, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'abandon de la somme à percevoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Dit qu'il renonce aux sommes dues à titre de loyer
- Dit que le renoncement est valable pour les loyers 2024, 2025 et 2026
- Dit que l'avance de la commune faite pour la constitution de l'AFP soit 4744 € ne sera pas recouvrée pendant les trois prochaines années

LE COUAC – VOIX DES COLPORTEURS – MISE A DISPOSITION SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire donne la parole à Céline HELLERINGER, en charge de la commission culture, qui rappelle la création d'un sentier permanent traversant les communes de l'Ain sur 167 kilomètres, emprunté par la Voix des Colporteurs et contant des histoires sur chaque commune.

Le final de ce spectacle mouvant devrait avoir lieu à Chavannes sur Suran, les artistes demandent la mise à disposition des installations communales du terrain de football, la Salle des fêtes, ainsi que la parcelle en face. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le tarif de location de la Salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve la mise à disposition des installations communales sus nommées ainsi que la location de la salle polyvalente du 16 au 23 Août au profit de « La Voix des Colporteurs » au tarif de 500€ ; s'appliquera en sus, la facturation de la consommation électrique au tarif habituel.
- Autorise le Maire à signer tous les actes afférents, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

GBA - ADHESION A L'ECONOME DE FLUX

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal.

Jean Michel COCHET rappelle les apports bénéfiques de l'adhésion précédente au travers des conseils avisés et de l'aide apportés dans l'accompagnement à la rénovation énergétiques de bâtiments communaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial de Grand Bourg Agglomération, le Bureau communautaire propose aux communes volontaires de bénéficier de ce service opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026, par un service « Économe de flux » pour les bâtiments communaux, aux conditions décrites ci-dessous :

La commune De Nivigne-et-Suran souhaite confier à Grand Bourg Agglomération la mise en place d'un service Économe de flux mutualisé et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Monsieur le Maire précise que la commune de Nivigne-et-Suran participera à hauteur de 0,56 €/hab/an. Le nombre d'habitants pris en compte est celui édité de la population DGF au 1^{er} janvier 2025.

Un « élu référent », un « agent technique référent » et un « agent administratif référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs de l'Économe de flux, pour la récolte de données et le suivi de l'opération. Une charte « Économe de flux » (en annexe) définit les modalités de fonctionnement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'adhérer à ce service d'Économe de flux pour une durée de deux ans (du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026) ;
- De désigner M. Jean-Michel COCHET comme « élu référent » ;
- De désigner M. Michel CHALON comme « agent technique référent » ;
- De désigner Mme la Secrétaire de Mairie comme « agent administratif référent » ;
- De participer à hauteur de 0,56 € par habitant et par an ;
- De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Économe de flux ».

AUTORISE

Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant.

2025.02.19 -10-

CAMPING - MODALITES ET DATE D'OUVERTURE – TARIFS 2025

Monsieur le Maire propose l'ouverture annuelle du camping du 1^{er} Mai au 28 Septembre 2025 ; ainsi que la reconduite des tarifs de 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les dates d'ouverture proposées, ainsi que la conservation des tarifs de l'an dernier.
- La durée de travail de l'agent reste à 12h hebdomadaires.
- Autorise le Maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025.02.19 -11-

MACHINE A PEINTURE MUTUALISEE – ACHAT D'OPTIONS

Monsieur le Maire rappelle l'achat mutualisé, avec les communes de Villereversure et Simandre-sur-Suran, d'une machine à peinture. L'achat d'options proposé comprend notamment une plateforme, un billeur manuel, ainsi qu'un sac de microbilles destinés, entre autres, à accroître la visibilité des passages piétons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve l'achat d'options pour un montant total de 5 237.04€, soit 1 745.78€ HT pour notre commune.
- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention initiale, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions Diverses

Commission communication : étude d'un budget photos aériennes de la commune à destination d'un film promotionnel.

Location Atelier de la Vicieux : fuites dans la toiture.

Traversée de Chavannes : Dépôt du permis d'aménagement de voirie effectué ; celui des espaces publics suivra

Eclairage public : étude du changement partiel ou total des luminaires pour des LED : délibération ultérieure.

Bâtiment de la Cure de Germagnat : réflexion sur les travaux à faire.

Fibre : une réunion publique se tiendra le 24 mars à 19h en salle du conseil.

Vergers partagés : Plantations le samedi 22 février à 8h30.

Prochain Conseil municipal mardi 25 Mars 2025

Séance levée à 21 heures 15

Secrétaire de Séance

Le Maire

Catherine FRANÇON

Bernard PRIN